

Communiqué des CEMEA Auvergne

Un toit et une école, c'est un droit !



Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active d'Auvergne (CEMEA), s'associant au CODE (Collectif d'organisations pour les droits de l'enfant) et en références à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dont la France est signataire, interpellent solennellement l'Etat et ses services régionaux, et le Conseil Départemental afin que le Droit au logement devienne effectif sur tout le territoire français, en particulier à Clermont-Ferrand.

A nouveau, à Clermont-Ferrand, des enfants et leurs parents vivent dans la rue depuis plusieurs mois. Ils sont aujourd'hui accueillis sous tentes et nourris à la faculté des lettres « Gergovia », grâce à la solidarité étudiante et associative.

Les CEMEA demandent instamment aux pouvoirs publics concernés :

* des solutions rapides et pérennes pour assurer l'hébergement de ces familles, leurs moyens de subsistance, l'accès aux soins et la scolarisation de tous les enfants.

* la mise en place d'un Service Public d'Hébergement d'Urgence apte à répondre aux besoins actuels de la population de notre pays.

Clermont le 10 octobre 2017

Jean-Louis BRUGIROUX
Président des CEMEA d'Auvergne

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Article 3.2

Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

Article 4

Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en oeuvre les droits reconnus dans la présente Convention.

Article 23

Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité.